

2021 DPE 54 - DFA Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2021

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Cette décision modificative a pour objet la prise en compte de certains ajustements budgétaires en section d'exploitation.

SECTION D'EXPLOITATION

Le montant de la section d'exploitation demeure identique à celui inscrit au budget supplémentaire à hauteur de 98.330.221,40 euros, équilibré en dépenses et en recettes.

En dépenses, pour prendre en compte depuis le budget supplémentaire une augmentation de la dépense des frais de personnel, il est proposé de procéder à un transfert d'inscriptions budgétaires à hauteur de 350.000 euros, dont 200.000 euros depuis le chapitre 011 « charges à caractère général » et 150.000 euros depuis le chapitre 66 « charges financières » vers le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés ». Cette opération n'affecte pas les équilibres budgétaires globaux de la section d'exploitation qui demeurent identiques à ceux votés lors du budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement.

En recettes, aucune modification n'est inscrite.

SECTION D'INVESTISSEMENT

CREDITS DE PAIEMENT

Aucune modification n'est inscrite.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021, à l'occasion de cette décision modificative.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.